REPUBLIQUE FRANCAISE	ANNEE	2025	
DEPARTEMENT DU GERS	N° séance	06	
ARRONDISSEMENT DE CONDOM	N° délibération	09	
COMMUNE DE LECTOURE	Nomenclature « actes »	4.1.8	stagiaires de la FPT Autres délibérations générales (adhésion)

Envoyé en préfecture le 18/09/2025
Reçu en préfecture le 18/09/2025
Publié le 18/09/2025
ID : 032-213202088-20250915-2025SEPT15_323-DE

DEPARTEMENT
DU GERS
••••
ARRONDISSEMENT
de CONDOM

REPUBLIQUE FRANCAISE

9

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Publique ordinaire du **15 septembre 2025**

Nombre de Conseillers en exercice : 27

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze septembre à 19H, le Conseil Municipal de LECTOURE, légalement convoqué le 5 septembre 2025, s'est assemblé à la Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Xavier BALLENGHIEN, Maire de Lectoure.

Mmes Sylvie ACHÉ, Muriel AVID, Sylvie COLAS, Sylvie COUDERC, M. Jean-Yves DELACOSTE, Mme Laurianne DUCASSÉ, MM. Marc DUGROS, Frank GOBBATO, Mmes Françoise LACAPERE, Marie-Hélène LAGARDERE, Danièle LAPORTE, Valérie MANISSOL, Patricia MARROCQ, MM. Éric MATTIUSSI, Julien PELLICER, Mmes Christiane PREVITALI, Corinne QUEVILLY, M. François-Xavier ROUX, Mmes Emilie SARRAN, Odile SCHAAP, Claire TRAMOND, M. Joël VAN DEN BON,

formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ou absents :
M. Pascal ANDRADA
M. Ghislain de FLAUJAC
M. Loïc DÉSANGLES
M. André GALOIX

Ont donné procuration :
M. Pascal ANDRADA à M. Marc DUGROS
M. André GALOIX à M. Xavier BALLENGHIEN

N'ont pas pris part au vote :

Secrétaire : Mme Émilie SARRAN

Objet : Proposition de convention d'adhésion au service Remplacement, Missions Temporaires du CDG32

RAPPORTEUR : Valérie MANISSOL, Adjointe au Maire chargée des affaires générales, des finances et des ressources humaines,

Envoyé en préfecture le 18/09/2025
Reçu en préfecture le 18/09/2025
Publié le 18/09/2025
ID : 032-213202088-20250915-2025SEPT15_323-DE

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Gers dispose d'un *service de Remplacement, Missions Temporaires* qui a pour objectif de mettre à disposition des agents auprès des collectivités territoriales et établissements publics pour leur permettre d'assurer la continuité du service.

Ainsi, les collectivités ont la possibilité de recourir à ce service en vue de :

- remplacer des agents territoriaux momentanément indisponibles
- effectuer des missions temporaires liées à un accroissement ou un surcroît d'activité
- pourvoir un emploi vacant qui ne peut être immédiatement pourvu.

Dans ce cadre, le CDG32 assure la recherche de candidats et le portage de contrats.

L'adhésion au service est gratuite. Les prestations sont assurées à la demande. Les frais de gestion s'élèvent à 7 % du montant total facturé (salaire brut et des charges patronales).

Une convention d'adhésion est proposée aux collectivités et établissements publics qui le souhaitent en application des dispositions de l'article L.452-44 du Code Général de la Fonction Publique.

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal à l'unanimité, décide

- d'approuver la convention d'adhésion au service *Remplacement, Missions Temporaires* proposée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Gers et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer,

- d'autoriser Monsieur le Maire à faire appel, en fonction des nécessités de services, au service *Remplacement, Missions Temporaires* du CDG32,

- d'abroger la délibération en date du 28 novembre 2022 relative à l'adhésion au service « Missions Temporaires » du CDG32.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

La Secrétaire de séance,
Émilie SARRAN

Le Maire,
Xavier BALLENGHIEN

MAIRIE DE LECTOURE GERS

Le Maire certifie que la présente délibération a été affichée le 18 SEP. 2025
et sera publiée au recueil des actes administratifs.

Télétransmis au Contrôle de Légalité le : 18 SEP. 2025